

ACTION URGENTE

UN TRIBUNAL SUSPEND UNE EXÉCUTION

La Cour suprême de Riyadh, en Arabie saoudite, a ordonné la suspension de l'exécution d'un Saoudien condamné à mort à l'issue d'un procès inéquitable.

Mabruk bin Ali al Saiari devait être exécuté le 19 décembre. Le 16 décembre, la Cour suprême a ordonné que l'exécution soit suspendue et a renvoyé l'affaire, en vue de son réexamen, devant le tribunal général de Najran, dans le sud-ouest du pays, près de la frontière avec le Yémen.

L'arrêt de la Cour suprême est intervenue à la suite de plaintes émanant des avocats de Mabruk bin Ali al Saiari, selon lesquels le dossier de leur client comportait des informations et des témoignages falsifiés. Aucun avocat n'avait assisté Mabruk bin Ali al Saiari lors de ses précédents procès.

L'exécution de Mabruk bin Ali al Saiari devait dans un premier temps avoir lieu en septembre. Elle a été reportée de trois mois en raison des pressions exercées par ses proches pour permettre des négociations avec la famille de l'homme que Mabruk bin Ali al Saiari était accusé d'avoir tué.

Mabruk bin Ali al Saiari, qui est resté en prison dans l'attente d'être jugé à nouveau, a exprimé sa joie en apprenant la nouvelle et a remercié Amnesty International d'avoir fait campagne en sa faveur.

Amnesty International restera en contact avec son avocat et mènera de nouvelles actions si nécessaire.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 307/13. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/034/2013/en>

Nom : Mabruk bin Ali al Saiari
Homme

Information complémentaire sur l'AU 307/13 - MDE 23/035/2013 - 19 décembre 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

